

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Points-clés du conseil spécialisé pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales du 25 octobre 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) s'est réuni le 25 octobre 2018 à Lyon, sous la présidence de Bernard Prévault.

À l'ordre du jour : présentation du rapport de la mission d'information sénatoriale sur l'herboristerie, conjoncture et situation des marchés en 2018, présentation du plan de filière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Présentation du rapport de la mission d'information sénatoriale sur l'herboristerie

Le sénateur Joël Labbé a présenté au conseil spécialisé le rapport de la mission sénatoriale, constituée en avril 2018, sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales.

La mission a rencontré une centaine d'acteurs (producteurs, cueilleurs, herboristes, pharmaciens, médecins, universitaires, chercheurs, entreprises industrielles ou artisanales de transformation...), pour mener ses travaux qui ont débouché sur 39 recommandations très diverses, notamment :

- obtenir l'inscription du savoir-faire en matière de plantes médicinales au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ;
- développer des formations agricoles spécialisées, soutenir les formations en ethnomédecine et ethnopharmacologie et créer des jardins botaniques dans les écoles ;
- renforcer la visibilité de la filière et la structuration de ses acteurs, au sein d'une interprofession ;
- fixer un objectif ambitieux de 50 % des surfaces cultivées en « bio » à l'horizon 2025 et créer un label « plantes de France » ;
- promouvoir une stratégie de développement de la filière PPAM dans les outre-mer, axée sur des démarches innovantes d'agroécologie ;
- accompagner les initiatives des acteurs en faveur d'une cueillette durable et renforcer la recherche agronomique pour anticiper les effets du changement climatique sur la filière ;
- faciliter l'activité de vente directe des producteurs tout en garantissant la sécurité des consommateurs, notamment pour les huiles essentielles ;
- réexaminer la liste des 148 plantes médicinales « libérées » du monopole pharmaceutique ;
- établir, au niveau européen, un cadre d'évaluation graduée des allégations de santé concernant les plantes utilisées comme denrées ou compléments alimentaires ;
- lever des obstacles réglementaires pesant sur le développement des médicaments et soins vétérinaires, ou sur l'émergence d'une filière française de production de chanvre à usage thérapeutique ;
- consolider les formations des pharmaciens et sensibiliser les médecins, former les vétérinaires et les éleveurs ;
- créer un institut de recherche spécialisé en phyto-aromathérapie.
- poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs pour étudier les conditions d'une reconnaissance éventuelle du métier d'herboriste.

Des actions et études conduites et envisagées par FranceAgriMer répondent directement à certaines de ces recommandations : soutiens aux investissements spécifiques, étude réglementaire sur la vente directe, appui à la structuration de la filière, projet d'observatoire de la cueillette ...

Pour en savoir plus, consulter le rapport de la mission : <http://www.senat.fr/rap/r17-727/r17-727.html>

### **Conjoncture et situation des marchés : bilan de la récolte 2018**

L'année 2018 a été marquée par une sécheresse persistante sur une large partie du pays et de nombreux épisodes pluvieux au sud du territoire.

Les rendements sont donc variables, mais globalement les récoltes sont bonnes en lavande et lavandin, dont les surfaces progressent encore. Pour les plantes aromatiques et médicinales la situation est très contrastée, certaines zones ayant été très impactées par la sécheresse encore persistante cet automne. La France bénéficie, en outre, du repli des disponibilités de certains pays concurrents pour se positionner sur le marché mondial.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/Informations-economiques/Informations-de-conjoncture>

### **Présentation du plan de filière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a formalisé un plan pour la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales le 1er juin 2018. Ce plan permet de soutenir la filière à travers l'appui technique doté d'un budget de 150 000 euros/an et les aides aux investissements (250 000 euros/an), ce qui représente un budget global de 1,2 millions d'euros sur trois ans pour la filière.

En raison du succès remporté par la mesure « investissements », un avenant permettant d'abonder les soutiens aux investissements sur la période 2018/2020 est envisagé et sera proposé à la décision des élus pour la fin de l'année.

Pour mémoire, cette Région compte 8 000 ha de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. La Drôme concentre cultures de lavandin et lavande alors que l'Auvergne est spécialisée dans la cueillette de plantes sauvages (arnica, gentiane...). Au total, on dénombre 1 000 exploitations, 10 groupements de producteurs et 50 entreprises de transformation de la PME à la multinationale dont des distilleries familiales.

---

#### **Contacts presse : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)**

Laurence Gibert-Mesnil      Tél. : 01 73 30 34 05  
Virginie Nicolet              Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)